



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N°23-19-00 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DU 24 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 2 juin 2023
Date d'affichage : 2 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 20

Votants : 27

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures, à l'Hôtel de ville, salle Raymond Berrivin, sous la présidence de Madame Sophie MATHARAN, Maire.

La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

Étaient présents :

Mme Sophie MATHARAN, M. Pascal CRAFFK, Mme Véronique GARDES, M. Hussen KEBE, Mme Marie LOPES-PASSI, Mme Emilie EVRARD, M. Pascal HOUEIX, Mme Marianne GARRAUD, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, Mme Francisca NONQUE, Monsieur Pascal ANDRIOT, M. Xavier COSTIL, M. Christophe LHARDY, M. Nicolas GIRARD, M. Olivier DE LOS BUEIS, M. Nicolas BABUT, Mme Caroline LUX, M. Benoit CHAVERON, M. Alain WURTZ.

Étaient absents excusés et avait donné pouvoir :

Monsieur Olivier FOLLMER	avait donné pouvoir à Mme Marianne GARRAUD
Mme Natalie CASAUBON	avait donné pouvoir à Mme Emilie EVRARD
M. Didier DAGUE	avait donné pouvoir à M. Xavier COSTIL
Mme Lydia BUMENN	avait donné pouvoir à M. Pascal CRAFFK
Mme Maud EONO	avait donné pouvoir à Mme Chantal de SARAN
Mme Laure CLEMENT	avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE
Mme Sophie FAMECHON	avait donné pouvoir à M. Nicolas BABUT

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Olivier DE LOS BUEIS a été désigné secrétaire de séance.



DÉLIBÉRATION N° 23-19-00 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DU 24 SEPTEMBRE 2023

Vu les articles L.280 à L.293, LO 438.1 et suivants, R.130-1 à R.148 du code électoral,

Vu les articles L.2113-1 et suivants, L.2121-14 à L.2121-18, L.2121-26 à L.2121-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2003-697 du 30 juillet 2003 portant réforme de l'élection des sénateurs,

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle NOR IOMA2308397 du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-068 du 23 mai 2023 fixant le nombre de délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes du département du Val d'Oise en vue de l'élection des sénateurs,

Vu la convocation du conseil municipal qui s'est réuni le 9 juin 2023,

Considérant que Monsieur Olivier De Los Bueis a été désigné secrétaire de séance,

Considérant que la condition de quorum était remplie,

Considérant que madame la Maire a rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mesdames et Messieurs Chantal Dubois de Saran, Jean-Paul Martin, Caroline Lux, Benoit Chaveron,

Considérant que madame la Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, qu'ils sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Considérant qu'après l'ouverture du scrutin, madame la Maire a constaté qu'une seule liste de candidat a été déposée, nommée « Une ambition renouvelée pour Courdimanche »,

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents ou représentés :	27
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	27
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages déclarés blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27

Liste – Une ambition renouvelée pour Courdimanche

Nombre de suffrages obtenus :	27
Nombre de délégués obtenus :	15
Nombre de suppléants obtenus :	5

Madame la maire a proclamé élus délégués et suppléants, les candidats de l'unique liste dans l'ordre de présentation.

Madame la Maire n'a constaté aucun refus de délégué après la proclamation de leur élection.

La liste des délégués et suppléants est annexée à la présente délibération.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, le 13 juin 2023

Sophie MATHARAN

Maire de Courdimanche.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Maire de Courdimanche dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Haut à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).



Une ambition renouvelée pour Courdimanche	
Prénom - Nom	Mandat de l'élu(e)
Madame Sophie MATHARAN	Déléguée
Monsieur Pascal CRAFFK	Délégué
Madame Véronique GARDES	Déléguée
Monsieur Hussen KEBE	Délégué
Madame Marie LOPES PASSI	Déléguée
Monsieur Olivier FOLLMER	Délégué
Madame Emilie EVRARD	Déléguée
Monsieur Pascal HOUEIX	Délégué
Madame Marianne GARRAUD	Déléguée
Monsieur Xavier COSTIL	Délégué
Madame Lydia BUMENN	Déléguée
Monsieur Nicolas GIRARD	Délégué
Madame Caroline LUX	Déléguée
Monsieur Olivier DE LOS BUEIS	Délégué
Madame Francisca NONQUE	Déléguée
Monsieur Pascal ANDRIOT	Délégué suppléant
Madame Chantal DUBOIS DE SARAN	Déléguée suppléante
Monsieur Christophe LHARDY	Délégué suppléant
Madame Sophie FAMECHON	Déléguée suppléante
Monsieur Didier DAGUE	Délégué suppléant